



## refus boxage parkings

Par **maria tess**, le **31/07/2023** à **18:50**

bonjour a vous

depuis trois ans je demande le boxage deux a deux de 8 parkings pour faire quatre garages corrects , aucun autre coproprietaire n est affecte

premiere AG ; pas assez de votants

deuxieme AG ;; trop d abstention

troisieme AG ; il manque mille tantiemes

bref ca ne passera jamais , certains sont tres butes ou jaloux..... pourtant jai promis de ne prendre que des habitants de la copro, et jai enleve le projet de bornes de rechargement elecetrique

comment demander l autoridation judiciaire de cela ?

bien à vous

Par **Visiteur**, le **31/07/2023** à **18:55**

Bonjour,

L'article 42 vous permet de demander l'annulation de la décision au tribunal. L'avocat est obligatoire.

[quote]

Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée, sans ses annexes. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale."

[/quote]

Mais rien ne dit que le juge vous donnera raison. Tout dépend des arguments que votre avocat saura donner pour soutenir votre projet et démontrer qu'il y a un abus de pouvoir des copropriétaires.

Vous proposez de remplacer 8 places de stationnement par 4 garages... Avez-vous vérifié que c'est compatible avec le PLU ?

Mon avis perso c'est que c'est assez mal parti. Trouvez plutôt une construction qui vous convienne sans modification.

Par **beatles**, le **01/08/2023** à **12:17**

Bonjour,

Vos huit parkings sont en fait des emplacement de stationnement partie commune à jouissance privative attachée à un lot comme la rappelé la Cour de cassation dans son rapport annuel 2007 ([pages 391 et 392](#)).

Il faudrait donc créer des « locaux » pour les diviser en lots comme dans le cas de cet arrêt de la Cour de cassation du 30 jin 2004 ([pourvoi n° 03-11.562](#)).

Cdt.